

**À :** Tous les membres

**Date :** Le 15 juillet 2025

**Objet :** Chute de même niveau

—

Chers membres,

Saviez-vous que la principale cause d'accidents sur un plateau d'enregistrement est la « chute de même niveau »?

Une « chute de même niveau » consiste à tomber au sol à la suite d'une glissade, d'un trébuchement, d'un faux pas, etc. On l'appelle aussi parfois la « chute de plain-pied » ou la « chute au sol ».

La chute de même niveau peut causer différents types de blessures, allant de la contusion (c'est-à-dire un « bleu ») et de l'éraflure à la fracture et la commotion.

Les risques de chutes de même niveau augmentent significativement lorsque l'on travaille dans un endroit où :

- le sol est encombré (par des câbles, des outils, du matériel, etc.);
- le sol est glissant (car il est humide ou gelé);
- le sol est instable ou inégal (par exemple, lorsque l'on marche en forêt);
- la surface comporte un dénivelé (par exemple, un escalier).

Les risques augmentent également lorsque l'on travaille dans un endroit que l'on ne connaît pas, essentiellement, parce que l'on ne peut pas anticiper la présence d'un ou plusieurs des éléments ci-haut.

Pour minimiser les risques de chutes de même niveau, il est recommandé de :

- veiller à ce que les lieux soient, dans la mesure du possible, correctement éclairés;
- prévoir des voies de circulation sur le plateau et s'assurer qu'elles demeurent non obstruées;
- recouvrir/stabiliser les fils électriques, les rallonges, les tuyaux, etc., lorsqu'ils sont sur le plancher;
- installer des repères visuels (comme une affiche ou un cône) pour signaler les endroits où le sol est glissant, instable ou inégal, de même que ceux comportant un dénivelé;

- veiller à ce que les déversements d'eau au sol soient rapidement nettoyés et à ce que les accumulations de neige ou de glace au sol soient rapidement retirées;
- procéder à un repérage adéquat des lieux où l'on travaille avant d'y entreprendre des travaux plus intenses ou à une cadence accrue;
- porter des chaussures adaptées aux lieux et aux conditions dans lesquels on travaille (par exemple, des chaussures dotées de semelles antidérapantes si on travaille sur des sols susceptibles d'être glissants, instables ou inégaux, comme lorsque l'on participe à un tournage en forêt).

N'oubliez par ailleurs jamais le conseil de Stéphanie Buitekant dans son recueil photo intitulé, simplement : **Regarde où tu marches** (2017, chez Intervalles, ISBN-10 2369560606)

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail pour toutes questions à ce sujet.

Cordialement,

L'équipe des relations de travail.

**Association québécoise de la production médiatique**

1130, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1600, Montréal (Québec), H3A 2M8  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [LinkedIn](#)

**AQPM**